

REGLEMENT COLOR DAYLIRE AMIENS 2017

La COLOR Daylire est une épreuve pédestre de 5 km non chronométré à allure libre à effectuer en individuelle ou en équipe. Cette épreuve est ouverte à tous à partir de 7 ans. Pour le simple plaisir de courir, ou de marcher mais aussi de faire la fête et de partager un moment unique. Chaque kilomètre parcouru correspond à une zone appelé de «couleurs» (jaune, rouge, vert, bleu et rose), qu'il faut traverser pour en ressortir coloré !

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

L'inscription des participants, individuelle ou en groupe à partir de 7 ans

Les tarifs, l'ensemble des informations sur les prix et les modalités de paiement seront disponibles via le site internet color-daylire.com
L'inscription aux vagues et souhait de départ reste aléatoire et dans la mesure du possible de l'organisation

Chaque participant accepte le règlement.

ARTICLE 2 : CONDITION D'INSCRIPTION

Chaque participant (e) doit obligatoirement s'inscrire via le site internet de la manifestation: color-daylire.com

Les pièces justificatives nécessaires devront être déposées en pièce jointe par internet pour valider l'inscription (d'échange de responsabilité, autorisation parentale pour les mineurs âgés au moins de 7 ans et plus, la carte Etudiant avec photo.

Ces documents devront être scannés ou photographiés, les fichiers seront envoyés directement aux organisateurs via **le site internet** lors de l'inscription.

Aucun envoi sous forme papier ne sera accepté.

L'inscription aux vagues peut se faire en individuel ou en équipe.

Le nombre de participant et limité à 2000, le nombre maximum de participant est susceptible d'être modifié à tout moment par les

organiseurs.

ARTICLE 3 : RETRAIT DU KIT COUREUR

Les retraits des kits coureurs (1 bracelet d'identification, 1tee shirt, une paire de lunette de protection)

(A l'arrivée ravito, cadeaux et paquet de couleur pour le show color)

- **Le vendredi 7 Juillet 2017 après midi (14h00 à 17h00)**
- **Le samedi 8 Juillet 2017 au plus tard 1h00 avant le départ de la vague choisie lors de l'inscription en ligne.**

Afin de retirer votre kit coureur vous devrez obligatoirement présenter :

- . **Votre pièce d'identité (ou une copie) et justificatif d'inscription,**
- . **La pièce d'identité (ou une copie) de chaque participant dont vous voudriez retirer également le dossard le vendredi 7 afin d'éviter l'attente le jour de la course.**
- . **Carte Etudiant avec photo à présenter le jour de la course**

Les participants doivent signer une Convention de décharge reconnaissant être apte médicalement, disponible et téléchargeable sur le site internet

Les échanges et reventes de bracelets sont interdits. L'inscription à la course le jour même n'est pas possible, même dans le cas du remplacement d'un participant défaillant.

ARTICLE 4 : ENCADREMENT, SECURITE , BONNE CONDUITE ET TENUE VESTIMENTAIRE

L'arrivée sur site est conseillée environ 2 heures avant le départ, afin de procéder aux formalités d'admission et de s'échauffer pour la course .Les participants seront appelés au départ par vagues horaires .Ils se présenteront un quart d'heure avant leur départ et partiront avec la vague à laquelle ils se sont inscrits.(en mesure du possible car nous pourrons pas toujours satisfaire la demande de chaque participants)

En absence de vestiaires disponibles, les participants sont vivement invités à laisser leurs effets personnels dans leurs véhicules, aucun recours contre l'organisation n'étant recevable en cas de vol.

Il est conseillé aux participants de prendre le départ dans une tenue

adéquate et de porter des chaussures adaptés à la course à pied (chaussures fermées). Le port d'objets tels que sacs, (téléphones, appareils photo, caméras, bijoux, piercings, montres, lunettes etc..) est absolument déconseillé. L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de bris, perte et même de blessure causée par le port de tels biens.

Le participant s'engage à respecter avant, pendant, et après sa course les consignes et directives, notamment de sécurité, susceptible de lui être délivrées, par voies d'affichage ou de message audio, par les membres de l'organisation.

Refus de prendre le départ pour tous participants présentant des signes manifestes d'imprégnation d'alcool et sous l'effet de substances susceptible d'altérer ses capacités.

Le participant suivra le parcours tel qu'il est matérialisé et balisé dans le sens indiqué et ralentira son allure si l'organisation le demandait au niveau des portes couleurs ou a son initiative en cas de ralentissement à certains passages, notamment devant les portes et les passages de croisements.

En cas de mauvaise conditions météorologiques (très fortes pluies, risques d'orages puissants..) et /ou pour toutes autres raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de décaler ou reporter une ou plusieurs vagues de départ ou de modifier, notamment d'écourter, à tout moment le parcours.

En cas d'abandon, le participant se signalera dès que possible à l'organisation.

L'organisation se réserve également la possibilité d'exclure un participant du parcours ne se soumettant pas au présent règlement

ARTICLE 5 : ASSISTANCE MEDICALE

Un poste de secours destiné à porter assistance à toute personne en danger est implanté au village départ. Il appartient à un participant en difficulté ou blessé de faire appel aux secours en se présentant à eux ou en demandant qu'il soit fait appel à eux. La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies, des contrôleurs présents à chaque kilomètre, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires. Les services de secours, la police municipale et nationale seront avertis de l'événement.

ARTICLE 6 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. (n'étant pas une compétition le certificat médical n'est pas obligatoire)

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 7 : RAVITAILLEMENT

1 poste de ravitaillement avec de l'eau sera prévu à mi parcours et un autre poste à l'arrivée avec boisson et alimentation solide. Les postes de ravitaillement sont interdits aux concurrents qui ne portent pas de bracelet

ARTICLE 8 : BRACELET D'IDENTIFICATION

A chaque kilomètre sera organisé un filtrage des concurrents. Les concurrents qui ne portent pas de bracelets seront refoulés et ne pourront pas continuer l'épreuve.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Chaque participant cède ses droits à l'image et autorise l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéos et photos réalisées par les médias et l'organisation durant la journée du 8 JUILLET 2017

ARTICLE 10 : PARKING

Différentes zones de parking seront balisées.

ARTICLE 11 : CONSIGNE

Ne sont pas prévue

ARTICLE12 : PROGRAMME

- Retrait des packs au magasin intersport (date à définir et diffusé sur notre page facebook COLORdaylire

Programme du vendredi

- Retrait des packs 14H/17H

Programme du samedi

- 11h00 ouverture du village départ avec animation
- 11h00 /16h00 retrait des packs
- 17H00 Dép - vague 1 « Echauffement musical avant les différents départs »
- 17H10 Dép – vague 2
- 17H 20 Dép – vague 3
- 17H30 Dép – vague 4
- 17H40 Dép – vague 5
- 17H50 Dép – vague 6
- 18H00 DJ SHOW PARTY
- 21H00 Fin de la COLOR Daylire

ARTICLE 13 : RECOMPENSE ET CLASSEMENT

Aucun classement

Coupe : au plus beau déguisement, l'équipe, l'entreprise, le club sportif le plus représenté.

ARTICLE 14 : ANNULATION

L'organisateur pourra annuler ou mettre fin à l'événement sportif à tout moment en cas de force majeure (requête de l'autorité administrative, intempéries, attentats, événement imprévu mettant en cause la sécurité des participants,..)L'organisation se réserve le droit d'annuler la course en cas de manque de participants ou de difficultés techniques au plus tard le 5 juillet 2017.

Les inscriptions sont fermes et définitives aucun remboursement ne sera

effectué, notamment en cas de maladie, blessure grossesse, impératif familial ou professionnel

